



**Sivom du
littoral des Maures**

COMPTE-RENDU Comité Syndical du lundi 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars 2025 à 14h30, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 17 mars 2025 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres présents : 8

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer
Jacques BUTTARD, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer, représentant René CARANDANTE
Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-Mer, représentant Bernard SALINI

Membres excusés et représentés : 2

René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer, représenté par Jacques BUTTARD
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer, représenté par Catherine WYDOOGHE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Paul DUBOIS

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Agents présents :

Patrice VECCHI, co-Directeur du SIVOM,
Francis CAYOL, co-Directeur du SIVOM,
Franck JOUCHER, Directeur du Système d'Assainissement
Franck MONTET, Responsable d'exploitation de la STEP intercommunale de Pardigon
Pascale BAUMARD, Comptable
Fanny MARIN, Assistante de direction

Le procès-verbal du Comité Syndical du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2025-01-02-05 Approbation des comptes de gestion

M. le Président présente aux membres du Comité Syndical le Budget Primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats ainsi que les Comptes de Gestion dressés par Mme la Comptable du SGC de l'Estérel pour le budget principal (M57) du SIVOM du littoral des Maures et les budgets annexes « assainissement » (M49), « maison funéraire » (M4) et « caveaux » (M4), accompagnés des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 et s'être assuré que Mme la Comptable du SGC de l'Estérel a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal (M57) ainsi que des budgets annexes « assainissement » (M49), « maison funéraire » (M4) et « caveaux » (M4),

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives que les Comptes de Gestion du budget principal du SIVOM ainsi que des budgets annexes « assainissement », « maison funéraire » et « caveaux », dressés pour l'exercice 2024 par Mme la Comptable du SGC de l'Estérel, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Il est proposé aux délégués syndicaux de :

-DECLARER que les Comptes de Gestion du budget principal (M57) du SIVOM ainsi que des budgets annexes « assainissement » (M49), « maison funéraire » (M4) et « caveaux » (M4), dressés pour l'exercice 2024 par Mme la Comptable du SGC de l'Estérel, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical,

Ouï, l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que les Comptes de Gestion du budget principal (M57) du SIVOM ainsi que des budgets annexes « assainissement » (M49), « maison funéraire » (M4) et « caveaux » (M4), dressés pour l'exercice 2024 par Mme la Comptable du SGC de l'Estérel, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2025-02-02-06

Approbation des comptes administratifs 2024 des budgets M57, M49 et M4

Cf. annexes 4 à 7.

Le Comité Syndical, sous la présidence de séance de M. Bernard JOBERT (M. Philippe LEONELLI ayant quitté la salle), délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressés par M. le Président après lecture du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite des comptes administratifs dont les éléments essentiels sont retranscrits ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M57

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		62 097,01 €		125 087,18 €		187 184,19 €
Opérations de l'exercice	449 404,87 €	481 242,89 €	73 217,91 €	79 165,49 €	522 622,78 €	560 408,38 €
TOTAUX	449 404,87 €	543 339,90 €	73 217,91 €	204 252,67 €	522 622,78 €	747 592,57 €
Résultats de clôture		93 935,03 €		131 034,76 €		224 969,79 €
Restes à réaliser			6 390,00 €		6 390,00 €	
TOTAUX CUMULES	449 404,87 €	543 339,90 €	79 607,91 €	204 252,67 €	529 012,78 €	747 592,57 €
RESULTATS DEFINITIFS		93 935,03 €		124 644,76 €		218 579,79 €

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M49 ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		421 938,14 €		996 179,24 €		1 418 117,38 €
Opérations de l'exercice	2 831 605,60 €	3 505 597,90 €	1 371 115,18 €	1 644 906,51 €	4 202 720,78 €	5 150 504,41 €
TOTAUX	2 831 605,60 €	3 927 536,04 €	1 371 115,18 €	2 641 085,75 €	4 202 720,78 €	6 568 621,79 €
Résultats de clôture		1 095 930,44 €		1 269 970,57 €		2 365 901,01 €
Restes à réaliser			940 838,18 €		940 838,18 €	
TOTAUX CUMULES	2 831 605,60 €	3 927 536,04 €	2 311 953,36 €	2 641 085,75 €	5 143 558,96 €	6 568 621,79 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 095 930,44 €		329 132,39 €		1 425 062,83 €

COMpte ADMINISTRATIF ANNEXE M4 MAISON FUNERAIRE						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	54 582,36 €	71 383,97 €		156,00 €	54 582,36 €	71 539,97 €
TOTAUX	54 582,36 €	71 383,97 €		156,00 €	54 582,36 €	71 539,97 €
Résultats de clôture		16 801,61 €		156,00 €		16 957,61 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	54 582,36 €	71 383,97 €		156,00 €	54 582,36 €	71 539,97 €
RESULTATS DEFINITIFS		16 801,61 €		156,00 €		16 957,61 €

COMpte ADMINISTRATIF ANNEXE M4 CAVEAUX						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	258 770,12 €	285 046,66 €	230 436,06 €	168 697,59 €	489 206,18 €	453 744,25 €
TOTAUX	258 770,12 €	285 046,66 €	230 436,06 €	168 697,59 €	489 206,18 €	453 744,25 €
Résultats de clôture		26 276,54 €	61 738,47 €		35 461,93 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	258 770,12 €	285 046,66 €	230 436,06 €	168 697,59 €	489 206,18 €	453 744,25 €
RESULTATS DEFINITIFS		26 276,54 €	61 738,48 €		35 461,93 €	

2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
4. **ARRETE** à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

DELIBERATION N° 2025-03-02-07
Affectation des résultats de l'exercice 2024
du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que :

- le budget principal présente un excédent de fonctionnement de 31 838,02 €,
- le budget annexe « assainissement » présente un excédent d'exploitation de 673 992,30 €,
- le budget annexe « maison funéraire » présente un excédent d'exploitation de 16 801,61 €,
- le budget annexe « caveaux » présente un excédent d'exploitation de 26 276,54 €,

Compte tenu des besoins de crédits en fonctionnement, il est proposé aux délégués syndicaux :

- DE CONSERVER l'excédent de fonctionnement pour le budget principal M57 (compte 002 : excédent reporté)
- D'AFPECTER à la section d'investissement 1 017 000 € (compte 1068) pour le budget M49 et conserver 78 930,44 € (compte 002 : excédent reporté)
- DE CONSERVER l'excédent d'exploitation pour le budget annexe M4 Maison Funéraire (compte 002 : excédent reporté)
- D'AFPECTER à la section d'investissement 26 276,54 € (compte 1068) pour le budget annexe M4 Caveaux et de conserver 0,00 € (compte 002 : excédent reporté),
- D'AFPECTER les résultats d'exploitation et de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
Excédent antérieur reporté	62 097,01 €
Résultat de l'exercice	31 838,02 €
Excédent au 31/12/2024	93 935,03 €
Affectation du résultat	0,00 €
Compte 002 : excédent reporté	93 935,03 €

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	
Excédent antérieur reporté	421 938,14 €
Résultat de l'exercice	673 992,30 €
Excédent au 31/12/2024	1 095 930,44 €
Affectation du résultat au 1068	1 017 000,00 €
Compte 002 : excédent reporté	78 930,44 €

BUDGET ANNEXE « MAISON FUNERAIRE »	
Excédent antérieur reporté	0,00 €
Résultat de l'exercice	16 801,61 €
Excédent au 31/12/2024	16 801,61 €
Affectation du résultat	0,00 €
Compte 002 : excédent reporté	16 801,61 €

BUDGET ANNEXE « CAVEAUX »	
Excédent antérieur reporté	0,00 €
Résultat de l'exercice	26 276,54 €
Excédent au 31/12/2024	26 276,54 €
Affectation du résultat au 1068	26 276,54 €
Compte 002 : excédent reporté	0,00 €

Le Comité Syndical,

Ouï, l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents, décide

- **DE CONSERVER** l'excédent de fonctionnement pour le budget principal M57 (compte 002 : excédent reporté),
- **D'AFFECTER** à la section d'investissement 1 017 000 € (compte 1068) pour le budget M49 et conserver 78 930,44 € (compte 002 : excédent reporté),
- **DE CONSERVER** l'excédent d'exploitation pour le budget annexe M4 Maison Funéraire (compte 002 : excédent reporté),
- **D'AFFECTER** à la section d'investissement 26 276,54 € (compte 1068) pour le budget annexe M4 Caveaux et de conserver 0,00 € (compte 002 : excédent reporté),
- **D'AFFECTER** les résultats d'exploitation et de fonctionnement comme ci-dessus.

DELIBERATION N° 2025-04-02-08 **Adoption du budget primitif 2025**

Cf. annexes 8 à 11.

Monsieur le Président donne lecture, en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement/exploitation et la section d'investissement du projet de Budget Primitif pour l'année 2025, concernant successivement le budget principal (M57) du SIVOM du littoral des Maures et les budgets annexes « assainissement » (M49), « maison funéraire » (M4) et « caveaux » (M4).

Il est proposé aux délégués syndicaux :

-D'ADOPTER les Budgets Primitifs 2025 (budget principal + budgets annexes) et de préciser que le vote est intervenu au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement/d'exploitation et d'investissement ci-dessous :

M57	Chapitres	Fonctionnement	Chapitres	Investissement
Dépenses €	011 Charges générales 012 Charges de personnel 65 Charges courantes 66 Charges financières 042 Opérations ordre	112 480,00 € 314 538,00 € 15 347,00 € 143,66 € 60 326,37 €	16 Emprunts 20 Immobilisations incorporelles 21 Immobilisations mat.	7 555,72 € 53 128,63 € 147 676,78 €
Totaux		502 835,03 €		208 361,13 €
Recettes €	002 Résultat fonct 013 Atténuation de charges 70 Produits de service 74 Dotations participations 75 Autres produits de gestion	93 935,03 € 5 000,00 € 53 500,00 € 344 000,00 € 6 400,00 €	001 Solde exécution rep 10 Fonds divers 040 Opérations ordre	131 034,76 € 17 000,00 € 60 326,37 €
Totaux		502 835,03 €		208 361,13 €

M49	Chapitres	Exploitation	Chapitres	Investissement
Dépenses €	011 Charges générales 012 Charges de personnel 65 Charges courantes 66 Charges financières 67 Charges exceptionnelles 042 Opérat ordre 022 Dépenses imprévues	1 381 245,00 € 774 385,00 € 9 260,00 € 63 000,66 € 1 000,00 € 802 269,95 € 18 007,89 €	020 Dépenses imprévues 16 Emprunts 20 Etudes 21 Immobilisation mat 23 Travaux 040 Subv. Transf.résultat	781,46 € 132 300,00 € 262 200,00 € 872 461,00 € 1 819 330,00 € 152 168,06 €
Totaux		3 049 168,50 €		3 239 240,52 €
Recettes €	002 Résultat fonct reporté 013 Atténuation de charges 70 Produit gestion courante 75 Autres produits de gestion 042 Opérat ordre	78 930,44 € 1 800,00 € 2 801 670,00 € 14 600,00 € 152 168,06 €	001 Solde exécution rep 10 Réserves réglementaires 13 Subventions 040 Opération ordre	1 269 970,57 € 1 017 000,00 € 150 000,00 € 802 269,95 €
Totaux		3 049 168,50 €		3 239 240,52 €

M4 MF	Chapitres	Exploitation	Chapitres	Investissement
Dépenses €	011 Charges générales 012 Charges de personnel 65 Charges courantes 042 Opérations ordre 022 Dépenses imprévues	23 990,00 € 39 000,00 € 115,00 € 156,00 € 1 540,61 €	21 Immobilisations mat.	312,00 €
Totaux		64 801,61 €		312,00 €
Recettes €	002 Résultat fonct 70 Produits de service	16 801,61 € 48 000,00 €	001 Solde exécution reporté 040 Opérations ordre	156,00 € 156,00 €
Totaux		64 801,61 €		312,00 €

M4 CAV	Chapitres	Exploitation	Chapitres	Investissement
Dépenses €	605 Achat mat & travaux 618 Divers 627 Frais bancaires 6588 Autres charges de gestion 66111 Charges d'intérêts 66112 Ione 7135 Variation de stocks (ch 042) 022 dépenses imprévues	19 500,00 € 2 500,00 € 2 700,00 € 3,00 € 2 578,00 € 564,00 € 77 000,00 € 355,00 €	001 Solde exécution 1641 Rbt emprunt 355 Produits finis (ch 040) 020 Dépenses imprévues	61 738,47 € 15 915,00 € 25 200,00 € 423,07 €
Totaux		105 200,00 €		103 276,54 €
Recettes €	701 Vente produits finis 7135 Variation stocks (ch 042)	80 000,00 € 25 200,00 €	355 Produits finis (ch 040) 1068 Autres réserves	77 000,00 € 26 276,54 €
Totaux		105 200,00 €		103 276,54 €

**Le Comité Syndical,
Oùï, l'exposé du Vice-Président,
Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,**

-ADOPTÉ les Budgets Primitifs 2025 (budget principal + budgets annexes),
-PRECISE que le vote est intervenu au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement/d'exploitation et d'investissement ci-dessus.

DELIBERATION N° 2025-05-02-09
**Création d'un emploi permanent lorsque que la quotité de travail
est inférieure à 50% d'un temps complet**

M. le Président rappelle que M. Francis CAYOL, Directeur Général des Services de la mairie de La Croix Valmer et co-directeur du SIVOM du littoral des Maures, fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} juin 2025.

Il n'exercera plus ses fonctions de Directeur Général des Services de la mairie de La Croix Valmer mais, avec l'accord du Président, du Vice-Président et de l'ensemble des délégués syndicaux, conservera ses fonctions de co-directeur du SIVOM jusqu'au 30 juin 2026.

Conformément à l'article L. 332-8-5° du code général de la fonction publique, il convient de prendre une délibération portant création d'un emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet.

Il est donc proposé aux délégués syndicaux :

- la création à compter du 1^{er} juin 2025 d'un emploi permanent de directeur, dans le grade d'attaché territorial hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps non complet à raison de 8 heures par semaine.
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 13 mois, jusqu'au 30 juin 2026. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**Le Comité Syndical,
OUI, l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE DE CREER** à compter du 1^{er} juin 2025 un emploi permanent de directeur, dans le grade d'attaché territorial hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps non complet à raison de 8 heures par semaine.
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 13 mois, jusqu'au 30 juin 2026. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- DECIDE D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

DELIBERATION N° 2025-06-02-10 Modification du tableau des effectifs

Cf. annexe 12.

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu les lignes directrices de gestion applicables au sein du SIVOM,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité pour :

- permettre le recrutement d'un agent contractuel à temps partiel sur un emploi permanent au poste de co-directeur du SIVOM du littoral des Maures,
- plus de lisibilité (suppression des postes non pourvus actuellement et prochainement, modification de la présentation).

Il est proposé aux délégués syndicaux :

- d'ACTUALISER le tableau des effectifs ci-annexé (annexe 12) pour permettre le recrutement d'un agent contractuel à temps partiel sur un emploi permanent au poste de co-directeur du SIVOM du littoral des Maures et pour davantage de lisibilité.

Le Comité Syndical,

OUI, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé ci-annexé pour permettre le recrutement d'un agent contractuel à temps partiel sur un emploi permanent au poste de co-directeur du SIVOM du littoral des Maures et pour davantage de lisibilité.

DECISIONS DU PRESIDENT

Liste des décisions prises par M. le Président depuis le Comité Syndical du 20 février 2025 :

DECISION	INTITULE
2025_01	renouvellement concession funéraire M. Thierry POTTIEZ
2025_03	renouvellement concession funéraire Mme Catherine VARICLIER
2025_04	renouvellement concession funéraire Mme Aude BRUNET
2025_05	signature contrat de services ARPEGE
2025_06	renouvellement concession funéraire Mme Raymonde SAVOLDELLI
2025_07	achat concession funéraire M. Jean-Louis LOMBERGET
2025_08	remboursement columbarium M. Jean-Louis LOMBERGET
2025_09	achat concession funéraire Mme PERIN Laurence
2025_10	renouvellement de concession Mme LOZES Janine née CASSAN

QUESTIONS DIVERSES

- ☑ Etude de requalification du cimetière intercommunal de Pardigon
- ☑ Service des plages
- ☑ Présentation et visite de la STEP le 21 mai 2025
- ☑ Bilan annuel de la STEP

La séance est levée à 16h20.

Les délibérations prises par le Comité Syndical sont les suivantes :

- N° 2025-01-02-05 Approbation des comptes de gestion 2024
- N° 2025-02-02-06 Approbation des comptes administratifs 2024 des budgets M57, M49 et M4
- N° 2025-03-02-07 Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes
- N° 2025-04-02-08 Adoption du budget primitif 2025
- N° 2025-05-02-09 Création d'un emploi permanent lorsque la quotité de travail est inférieure à 50% d'un temps complet
- N° 2025-06-02-10 Modification du tableau des effectifs